



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2024/084

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur BELAKHDAR Jebrane**, domicilié **rue Saint-Martin 4/3001 à 6230 Buzet**.

Le terrain concerné est situé **rue Saint-Martin 4/3001 à 6230 Buzet** et est cadastré **Buzet (3) section B n° 265L**.

Le projet consiste en **la construction d'une extension**.

Le projet s'écarte du **Guide Communal d'Urbanisme zone 'A4. Aire des constructions semi-continues de type villageois'** sur les points suivants :

- **Matériaux et couleurs** : mise en œuvre d'éléments en zinc de ton gris anthracite pour la façade avant du car-port, blocs de béton apparents pour l'intérieur du car-port et briques de ton rouge-brun nuancées pour l'extension ;
- **Matériaux et couleurs** : mise en œuvre de plus de trois types et teintes de matériaux de parement différents ;
- **Emprise au sol** : la superficie au sol du volume secondaire est supérieure à 60% de la superficie au sol du volume principal ;
- **Façades** : les baies et ouvertures d'une même façade ne sont pas alignées horizontalement et verticalement sur au moins un de leurs côtés.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **29 janvier 2025** au **12 février 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 24/01/2025**

A Pont-à-Celles, le 16 janvier 2025

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN